



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hépatite C

Question écrite n° 49051

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les vives préoccupations relatives au développement de l'hépatite C, qui concernerait 600 000 personnes, en France, selon les pouvoirs publics et le corps médical (conférence du 28 février 1999). Il lui demande si, dans le cadre de son action ministérielle, voire de son bilan annoncé, notamment quant à la solidarité, il n'est pas opportun que les malades de l'hépatite C aient droit à des congés de maladie spécifiques, notamment lors des traitements particulièrement lourds de bithérapie et, le cas échéant, une mise en invalidité facilitée permettant à ces malades de mener une vie décente. Ce serait effectivement des décisions de justice sociale et de solidarité.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49051

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 2000, page 4248